

# **STAGE RETRAITES TOUS CONCERNÉS**



## **STAGE DE FORMATION SE-UNSA SUR LES RETRAITES**

Ce qui change !

Quelles conséquences pour votre pension ?

**LE JEUDI 6 FEVRIER 2014**

**À L'ESPÉ à LAON (ex IUFM)**

Ce stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.

Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage.

La demande de congé doit parvenir à votre IEN avant le 6 janvier 2014

toutes les infos sur notre site

( modèle de demande de congé, inscriptions auprès du SE-Unsa)

<http://sections.se-unsa.org/02>

